

LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

Paris, le 27 AVR. 2012

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu attirer l'attention de Nicolas SARKOZY sur le projet de bouclage de la francilienne (autoroute A104). Vous soulevez différents points contre ce projet, notamment son impact sur l'environnement, le fait que ce projet ne concourrait pas au développement économique ainsi que son coût.

Nicolas SARKOZY ne peut pas rejoindre vos analyses et les partager. En effet, la Francilienne, troisième rocade d'Ile-de-France, est aujourd'hui interrompue dans son quart nord-ouest entre l'autoroute A 115, au droit de Méry-sur-Oise, et l'autoroute A 13 à Orgeval. La liaison routière est actuellement assurée par la RN 184, infrastructure inadaptée au trafic qu'elle supporte. Elle présente des difficultés récurrentes de congestion, qui posent problème pour la desserte des nombreuses zones d'activités de ce secteur. Elle traverse des zones urbaines denses et génère des nuisances très importantes pour les riverains.

Compte tenu de ces éléments, et à l'issue d'un débat public qui s'est déroulé en 2006, le ministre chargé des transports a confirmé l'opportunité du prolongement de la Francilienne, par une liaison à 2x2 voies. Ce projet de prolongement de l'A 104 avec requalification de la RN 184 s'inscrit en cohérence avec les orientations du Grenelle de l'environnement. Il répond à des objectifs urbains, environnementaux et d'intérêt local avec : la requalification de la RN 184 pour mieux l'intégrer dans une logique de desserte locale ; l'opportunité de rénovation urbaine et de développement des transports en commun et une desserte facilitée de secteurs à haut potentiel urbain et économique.

.../...

Madame Christiane PARAVY
Présidente du Collectif C.O.P.R.A. 184
311 rue Pasteur
78 955 CARRIERES-SOUS-POISSY

Pour l'ensemble de ces raisons, le projet a été retenu parmi les projets de développement routiers qui figurent dans le projet de Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT). Il convient de relever que le schéma de principe du nouveau réseau de transport établi dans le cadre du projet de Grand Paris, qu'a lancé Nicolas SARKOZY, l'inclut également. Sa réalisation viendra ainsi compléter le schéma de transport collectif de l'Ouest parisien et contribuerait au succès des projets relatifs au cadran Nord-Ouest du Grand Paris.

Depuis le débat public de 2006, de nombreuses adaptations et optimisations ont été apportées au projet pour améliorer son intégration dans le milieu traversé et son acceptabilité. La principale d'entre elles consiste en la réalisation d'un passage en sous-fluvial de la Seine au droit de Conflans-Sainte-Honorine.

Les problématiques que soulèvent les modalités de réalisation de ce projet sont nombreuses et nécessitent des études longues et précises pour en asseoir la faisabilité technique, juridique et financière. Les services de l'Etat travaillent dans ce contexte avec diligence à la préparation du dossier d'études préalables à la déclaration d'utilité publique et, plus généralement, à la conduite des procédures nécessaires à la concrétisation de ce projet.

La Commission nationale de débat public sera saisie le moment venu de ce dossier. Il lui appartiendra alors de décider s'il convient ou non d'engager un nouveau débat public sur ce projet.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Guillaume LAMBERT
Directeur de Campagne de M. Nicolas SARKOZY